

Date de création : 18/07/2025
Mise à jour : 18/08/25

Contact OMEDIT
omedit@omedit-nag.fr
05.57.01.47.00

BEYFORTUS® nirsévimab

CAMPAGNE 2025 - 2026

Retrouvez les dernières
informations à jour sur le site
internet de l'OMEDIT NAGG



FICHE Mémo Ville



1 PRESCRIPTION Médecins, sages-femmes

Pédiatre, médecin généraliste, sage-femme, cabinets de
médecine générale, de pédiatrie, de sage-femme, PMI

Indication : Prévention des infections des voies respiratoires inférieures dues au virus respiratoire syncytial (VRS) chez les **nouveau-nés et les nourrissons** au cours de la saison de circulation du VRS

Contre indication : hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients

Population éligible pour la campagne 2025-2026

- 1ère saison de circulation du VRS : Nourrissons nés à partir du 1er février 2025
- 2e saison de circulation du VRS : Nourrissons jusqu'à l'âge de 24 mois et demeurant vulnérables

↳ En attente de prise en charge

Posologie :

En fonction du **poids du nourrisson** (Anticiper les prises de poids lors de la prescription en fonction de la date d'administration)

poids < 5kg : dose unique de 50 mg

poids ≥ 5kg : dose unique de 100 mg

Si 2e saison de circulation : dose unique de 200mg
(2 injections de 100mg)

Alternative possible pour les nourrissons à haut risque éligibles : **SYNAGIS® (palivizumab)**

2 APPROVISIONNEMENT - DISPENSATION

EN PHARMACIE D'OFFICINE

Commande

Distribution par les grossistes-répartiteurs via le circuit classique

Mise à disposition :

Disponible en Métropole, la Réunion, Guadeloupe, Martinique, St Martin et St Barthélémy, en Guyane et à Mayotte

Prise en charge

Selon les conditions de droit commun pour les assurés sociaux avec possible application du tiers payant

Conservation

A conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C)
Une fois sorti du réfrigérateur, doit être protégé de la lumière et utilisé dans les 8h

EN PMI

Les PMI sont autorisées à disposer et à administrer le BEYFORTUS®. (décret du 29 août 2024 et arrêté du 2 septembre 2024).

3 ADMINISTRATION Seringue préremplie

Possibilité d'immuniser dès la naissance - recommandé avant la sortie de maternité à partir du 1er septembre 2025

→ Administré uniquement par **voie intramusculaire** de préférence dans la partie antérolatérale de la cuisse

Vérifier les étiquettes sur l'emballage extérieur afin de s'assurer d'avoir choisi la bonne présentation 50 ou 100mg

→ Possibilité de **co-administration avec les vaccins** de l'enfance

Chaque produit doit être administré à l'aide d'une seringue différente et à des sites d'injection distincts

Efficacité en vie réelle : réduction des hospitalisations et des admissions en réanimation. Bonne sécurité d'emploi.

Effet indésirables potentiels : éruption cutanée (rash), réaction au site d'injection (induration, œdème et douleur), fièvre (non graves)

En cas d'apparition de signes et symptômes d'une réaction cliniquement significative d'hypersensibilité ou d'anaphylaxie, arrêter immédiatement l'administration et débiter un traitement médicamenteux et/ou des soins de soutien appropriés.

Pour toute suspicion d'effet indésirable ou question relative à sa sécurité (interactions, contre-indication, bon usage...) contactez votre Centre régional de pharmacovigilance (**CRPV**) ou signalement.social-sante.gouv.fr

→ **Traçabilité** dans le carnet de santé de l'enfant : dose, lot et date

Une alternative existe désormais pour les femmes enceintes, permettant de transmettre une protection au nourrisson dès la naissance, grâce à l'administration d'ABRYSVO® pendant la grossesse

LIENS UTILES

[RCP européen beyfortus_EMA HAS_beyfortus](#)

[ANSM-beyfortus-lettre-aux-professionnels-230823](#)

[DGS_Urgent n°2025_15 du 26/06/25 : Campagne d'immunisation des nouveau-nés et nourrissons contre les infections à VRS pour la saison 2025-2026](#)

[Arrêté relatif au prix](#)

[Note d'information du 16 juillet 2025 relative aux modalités de mise en œuvre de la campagne 2024-2025](#)

[Arrêté de remboursement en ville](#)

[Décret n° 2023-878_14/09/23 \(liste des médicaments autorisés à la prescription des sages-femmes\)](#)

Autorisation pour les PMI de disposer et d'administrer le BEYFORTUS : [Décret du 29/08/24](#) et [Arrêté du 02/09/24](#)

[SFPT - PharmacoFlash, nirsévimab \(BEYFORTUS®\) et prévention de la bronchiolite du nourrisson](#)